

**Règlement intérieur du**  
**6<sup>ème</sup> Tournoi rapide d'Allauch**

**01/05/2024**

**ALLAUCH**

**Article 1 : organisation**

**Le club d'échecs « Hay Chess » organise un évènement échiquéen constitué de 3 tournois rapides homologués FIDE pour les tournois A, B et jeunes.**

- Le tournoi A principal est ouvert aux joueurs dont le classement est supérieur à 1600 en rapide.
- Le tournoi B accession est réservé aux joueurs dont le classement ELO est strictement inférieur à 1700 en rapide. Les joueurs dont le classement ELO en rapide se situe entre 1600 et 1699 auront le choix de participer au tournoi principal ou au tournoi accession.
- Le tournoi Jeune est réservé aux catégories depuis petits poussins (U8) jusqu'à benjamin (U14) dont le classement ELO est strictement inférieur à 1500 en rapide.

Tout joueur doit pouvoir justifier son classement en présentant une licence ou une attestation.

**L'organisateur se réserve le droit d'inscrire tout joueur non classé dans les tournois A, B ou Jeunes.**

**Article 2 : homologation**

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Echecs (F.I.D.E.). Il se joue en **9 rondes** pour les tournois A et B et en **7 rondes** pour le tournoi jeunes.

Les appariements informatisés (programme PAPI conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse**, sans protection de club ou de famille.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le **1<sup>er</sup> janvier 2023**.

Les résultats des parties compatibles seront comptabilisés pour le classement ELO rapide FIDE pour les trois tournois.

**Article 3 : cadence**

La cadence de jeu est de 15 min plus 3s par coup pour toute la partie.

**Article 4 : horaires**

**Les parties se joueront le lundi 01 mai 2024 de 9 h 45 à 18 h 00.**

**Le délai de forfait est de 10 minutes.**

**Remise des prix vers 18 h 30**

**La présence des joueurs est obligatoire pour les prix.**

**Article 5 : inscription**

Les droits d'inscription se montent à 20€ pour les adultes et à 10€ pour les jeunes de moins de 20 ans. La gratuité est offerte aux joueurs titrés MI et GMI.

**Accueil : 01 mai 2024, à partir de 08h 00. Fin des inscriptions et du pointage à 9 h 15.**

**Article 6 : prix**

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué, puis le cumulatif, puis la performance. La cérémonie de remise des prix est prévue le 01 mai 2024 vers 18 h 30.

**Les prix du classement général du tournoi A principaux sont partagés au système HORT. Les autres prix sont non-cumulables et sont attribués à la place réelle pour les autres tournois.**

Tout joueur absent à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

### **Article 7 : arbitrage**

Les tournois A et B sont arbitrés par CHERKI Thomas AFO2 arbitre principal et CHAUVET Jean-Marc AFO2

Le tournoi Jeune est arbitré par CHAZEAU Laineur AFO1 arbitre principal, GOMEZ Guy AFC et LEONTI Denis AFC.

### **Article 8 : comportement**

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions. Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

### **Article 9 : commission d'appel**

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la ligue PACAou de la Fédération Française des Echecs. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

### **Article 10 :**

**L'article A5de l'annexe A du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition.**

### **Article 11 : résultats**

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte le résultat à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

### **Article 12 : Rappels et compléments**

Le lieu de la compétition comprend « la zone de jeu », les toilettes, « la zone fumeur » et « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter le lieu de la compétitionsans autorisation de l'arbitre.

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie. Néanmoins, **en cas de nécessité de rester joignable**, prévenir l'arbitre qui prendra les mesures nécessaires, et ce avant le début de la ronde.
- Les appareils électroniques sont interdits.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.
- On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables et avant que les prochains appariements aient été publiés
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Echecs » peut être sanctionné.
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

**Les Arbitres principaux**  
**M. CHERKI Thomas et M. CHAZEAU Lainer**

**L'organisateur**  
**M. BOGHOSSIAN Pierre**